



**Syndicat national Force Ouvrière  
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**  
**Membre de la fédération FNEC FP-FO**

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 - [fo-esr@ird.fr](mailto:fo-esr@ird.fr) - [www.foesr.fr](http://www.foesr.fr)

---

## **FO ESR s'oppose au développement de la précarité à l'IRD**

Lors du comité social d'administration (CSA) de l'IRD du 7 septembre, une nouvelle version de la « charte des agents contractuels de l'IRD » a été présentée pour information.

Dans le diaporama que la direction a présenté, il est indiqué que l'élaboration et la promotion de la charte doit être fait en concertation avec les syndicats.

FO ESR constate qu'en terme de concertation, le CSA n'est même pas consulté pour avis, il est seulement informé.

En aucun cas FO ESR ne se sent engagé par ce texte, qui est de la seule responsabilité de la direction de l'IRD. FO ESR ne partage pas non plus l'idée d'une responsabilité collective vis à vis des contractuels : c'est la direction qui est responsable de la situation des contractuels.

Pour sa part, FO ESR ne fera pas la promotion de cette charte qui pour l'essentiel met en oeuvre les dernières réformes, la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 et la loi LPR de décembre 2020, qui toutes deux engendrent le développement de la précarité.

Derrière le verbiage des engagements de cette charte, la réalité est qu'à la fin on est remercié et, quelle chance, on a droit à un accompagnement pour renforcer son « employabilité ».

En particulier, FO ESR n'approuve pas la « *politique interne de l'IRD* » (Engagement N°3) de cette charte sur les renouvellements de contrats et défendra les collègues qui veulent conserver leur emploi.

Comme syndicat, notre responsabilité est de défendre les intérêts des contractuels comme des titulaires. Nous n'acceptons pas le développement de la précarité et nous revendiquons la création de postes de titulaires pour leur titularisation.

La représentation FO ESR au CSA de l'IRD, si elle avait été consultée, aurait voté contre cette charte.

Montreuil, le 15 septembre 2023